

On peut encore signer l'appel au Parlement fédéral pour l'abolition du “délit de solidarité”.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de signer l'appel, ou si vous pouvez le faire signer à vos proches, c'est encore possible jusqu'au vendredi 11 septembre, puisque l'appel sera déposé à la chancellerie fédérale le 15 septembre.

On peut signer:

- **sur papier** et l'envoyer à l'adresse ci-dessous (qui figure aussi sur la feuille de signatures)
- ou en allant sur le site **act.campax.org** : vous trouverez la case “Chercher” en haut de l'écran et vous y écrivez “délit de solidarité”.

Le nombre de signatures indiqué (1938 au 24 août) est celui des signatures de l'appel en français. Avec les Alémaniques et les italophones, le nombre est d'environ 8200. Avec les signatures “papier”, nous sommes à plus de 10.000.

MJSSP

c/o Caroline Meijers

Route du Pichoux 9

2863 Undervelier

info@mjssp.ch